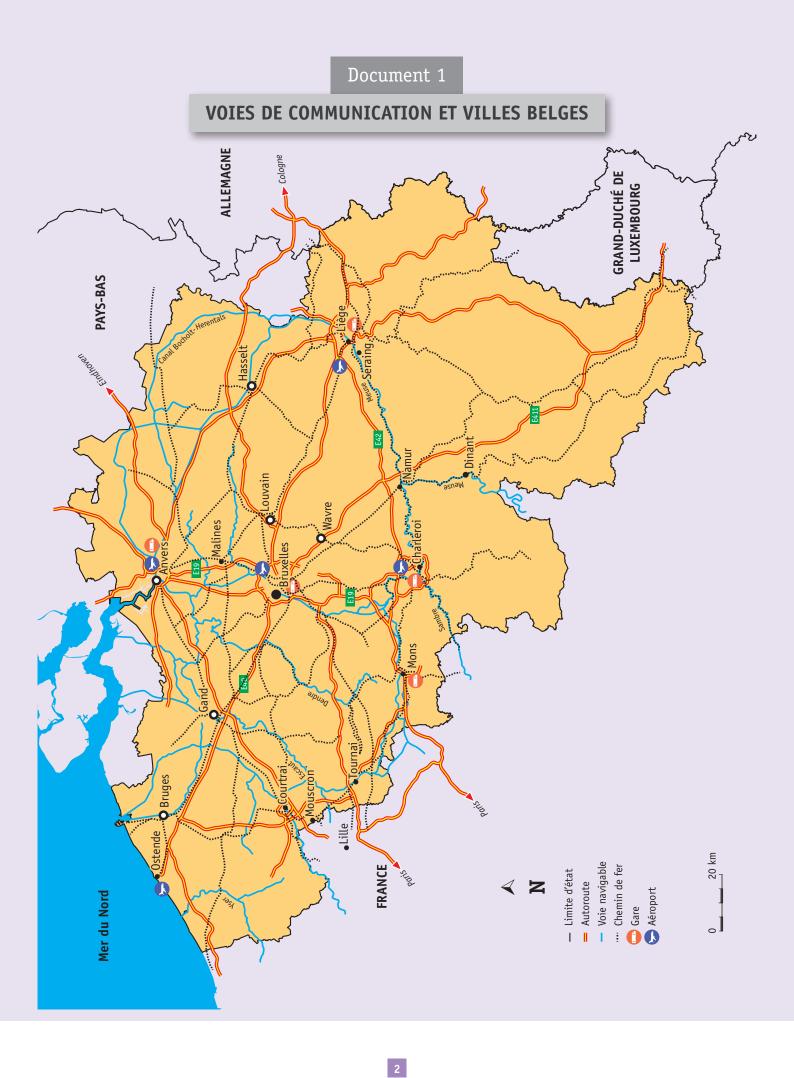


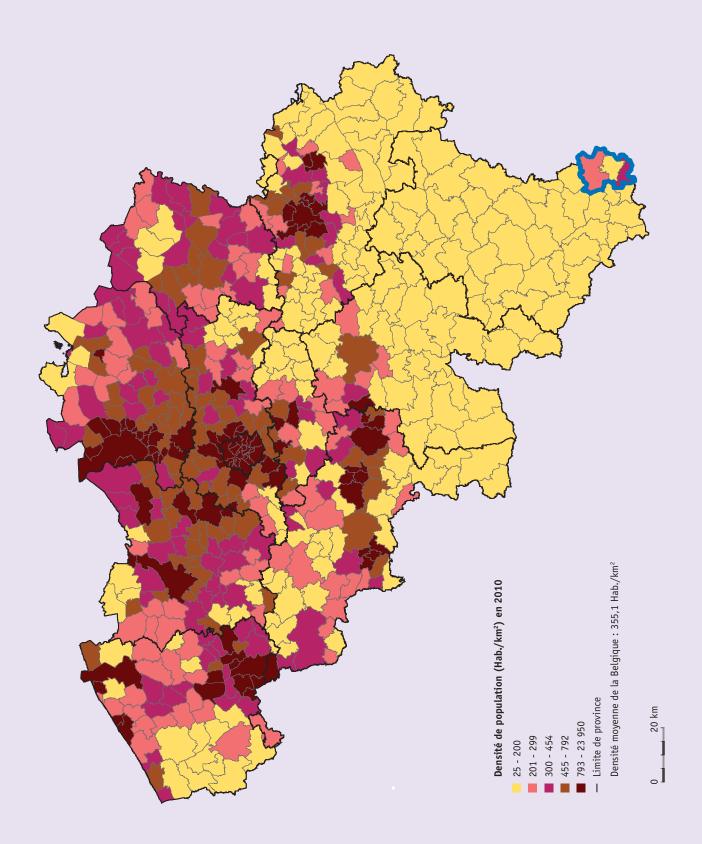
ÉVALUATION EXTERNE NON CERTIFICATIVE 2015

FORMATION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE



NOM:
PRÉNOM:
CLASSE:
N° D'ORDRE:
ÉCOLE:





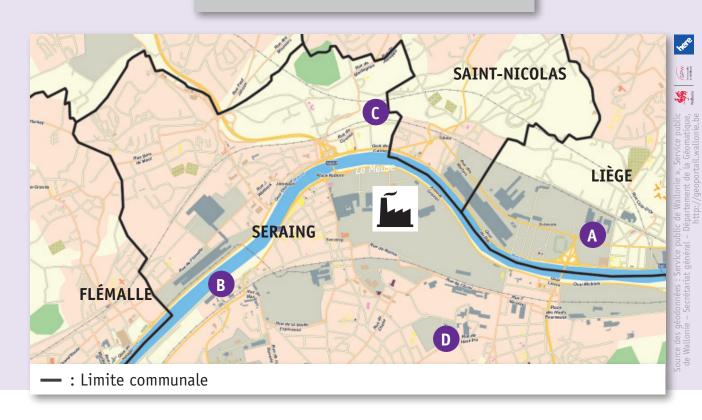
Source : Direction générale Statistique - Statistics Belgium

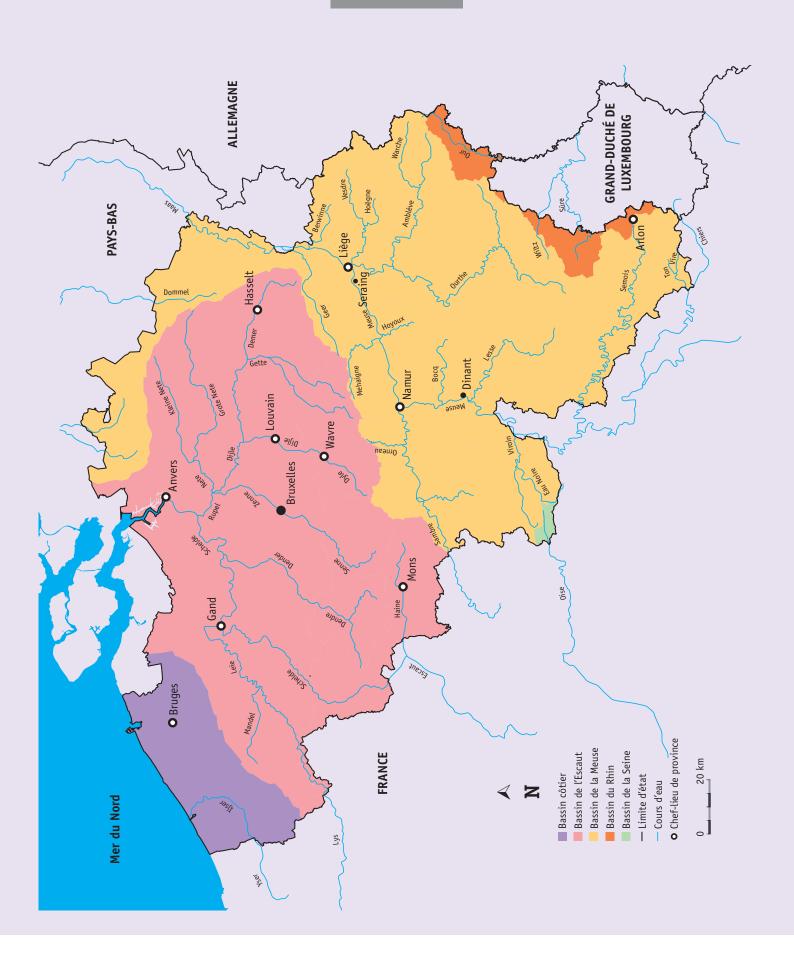
PAYSAGE DE SERAING



Document 4

SERAING ET LES COMMUNES VOISINES







HOTTON (mars 2014)

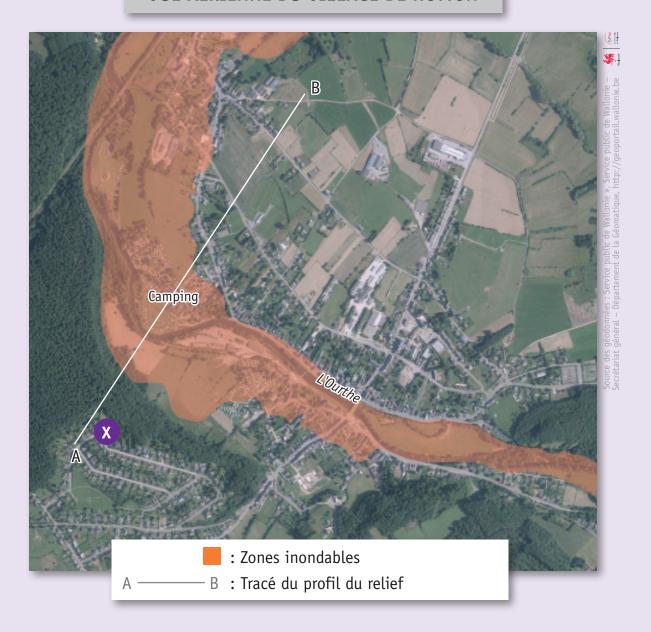
Document 7



(janvier 2014)

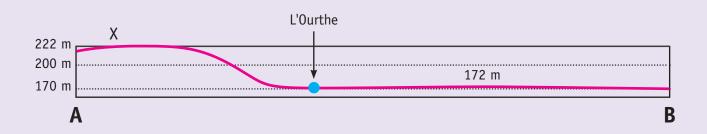
Document 8a

VUE AÉRIENNE DU VILLAGE DE HOTTON

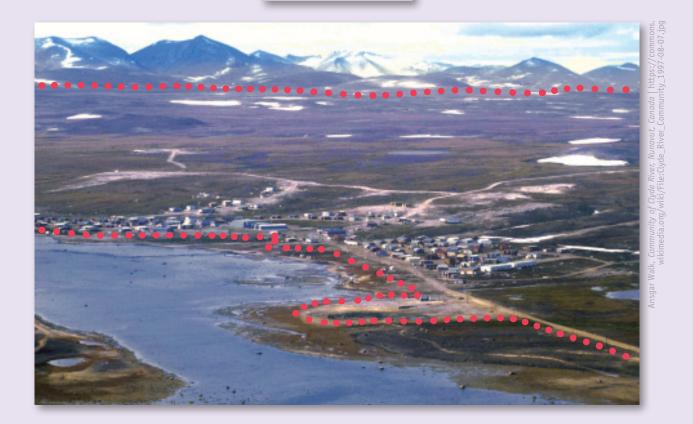


Document 8b

PROFIL DU RELIEF A-B

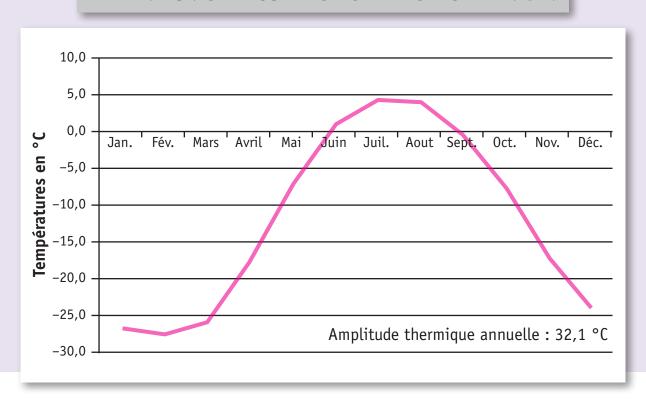


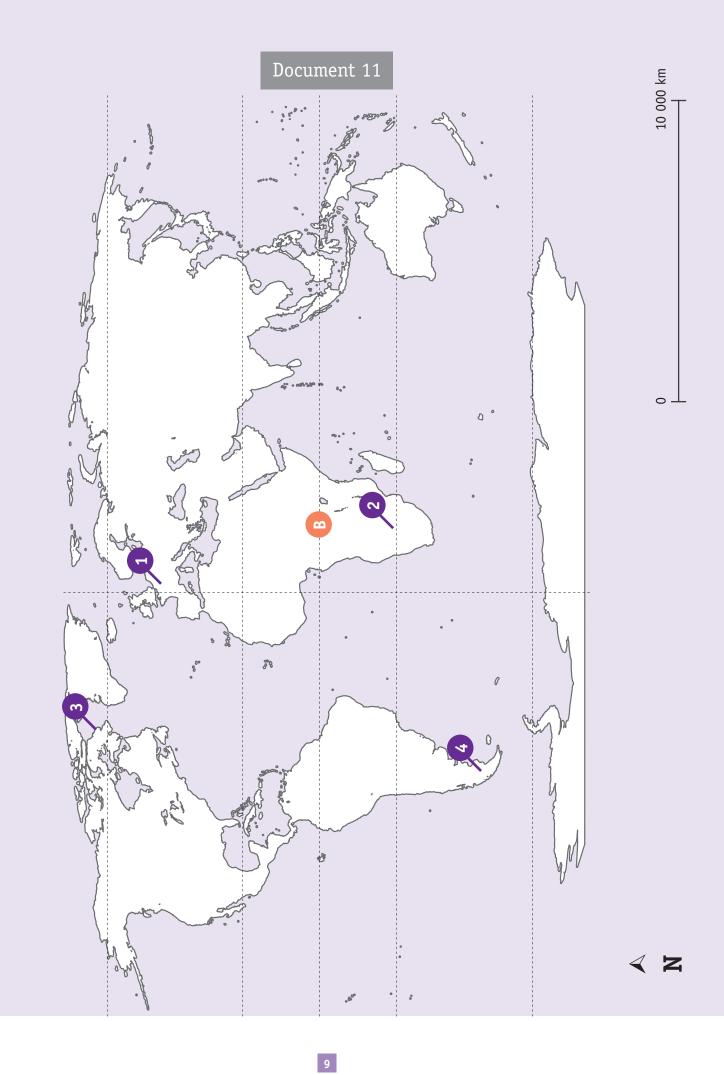
CLYDE RIVER



Document 10

TEMPÉRATURES MENSUELLES MOYENNES À CLYDE RIVER



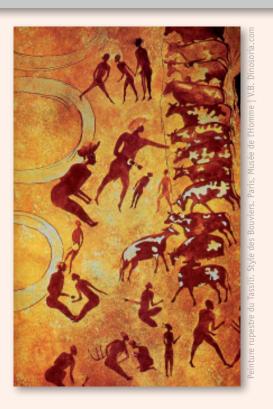


Meule et molette, objets du Néolithique, Belgique (Musée de Tubize)



Document 13

Scène d'élevage, peinture rupestre du Néolithique, Algérie (Afrique du Nord)



Reconstitution d'une faucille du Néolithique, Allemagne



Document 15

Moissonneuse des Trévires, bas-relief, 190 à 210 après J.-C., Belgique (Musée gaumais)



Extrait de la table des matières d'un manuel d'histoire

I. L'origine de Rome : entre mythe et réalité47
II. La Res publica (de 509 à 27 avant JC.)
La fin de la monarchie : la chute de Tarquin le Superbe
Rome : une république où le pouvoir appartient aux riches54
Se distraire à Rome
Le temps des guerres civiles
De Jules César à Octave : la fin programmée de la République 62
III. L'Empire Romain (de 27 avant JC. à 476)
D'Auguste à Trajan : la naissance d'un Empire66
L'administration impériale et l'organisation militaire69
Se distraire dans les provinces romaines71
Du polythéisme au monothéisme
Les crises de l'Empire Romain
Migrations germaniques ou invasions barbares?80
IV. Rome après 476
Des sénateurs aux pouvoirs limités84
D'Odoacre aux Ostrogoths : la perte de l'influence romaine 86
Une Italie appauvrie par les guerres incessantes
L'art de vivre romain, un lointain souvenir89

Extrait de Lettres à Lucilius de Sénèque

« Je suis logé au-dessus d'un établissement [...]. Quand les champions du gymnase s'entraînent aux haltères, quand ils souffrent ou font comme s'ils souffraient, je les entends gémir...

Si, à ce moment, un baigneur est en train de se faire masser, j'entends le bruit de la main (du masseur) qui claque sur ses épaules, avec un son différent selon qu'elle arrive à creux ou à plat. [...] »

ettres à Lucius/ Lettre 56, Sénèque, traduction et adaptation de P. Medaer, www.arrix.be/vie/cours/ histoire/Portefeuilles/enq4.doc

Document 18

Masque, Bonsin (Belgique) - Ier-IIIe siècle



Masque de Bonsin. Photo M. Verpoorten © Ville de Lië http://www.ialg.be/collections/archeologie/perioderomaine/I_10_56.h

Époque gallo-romaine (I^{er}–III^e siècle) Chardeneux-Bonsin (province de Namur) Terre cuite

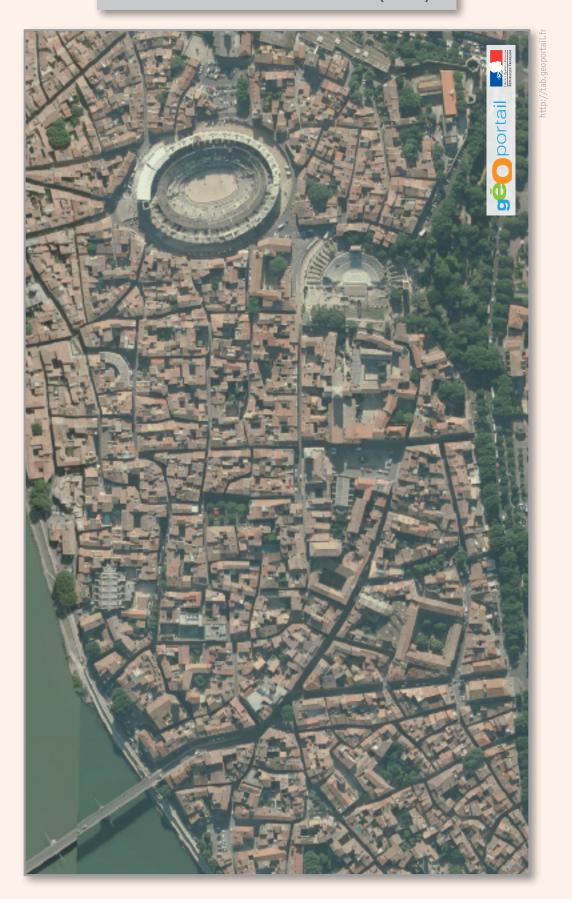
H.: 22 cm - l. 18.5 cm

GC.ARC.01c.0000.50474 - I/10/56

Course de chars. Bas-relief en marbre



Vue aérienne d'Arles - France (2014)



Contexte : un médecin chrétien formé à la médecine orientale est appelé par un gouverneur franc du Liban pour soigner des cas urgents.

On me présenta un chevalier qui avait une tumeur à la jambe et une femme atteinte de consomption¹. Je mis un emplâtre² au chevalier, la tumeur s'ouvrit et s'améliora ; je prescrivis une diète³ à la femme pour lui rafraîchir le tempérament. Mais voici qu'arrive le médecin franc⁴, lequel déclare : « Cet homme ne sait pas les soigner ! » [...]

Examinant alors la femme, le médecin dit : « Elle a dans la tête un démon qui est amoureux d'elle. Coupez-lui les cheveux ! » On les lui coupa et elle recommença à manger de leur nourriture, avec de l'ail et de la moutarde ce qui augmenta la consomption.

« C'est donc que le diable lui est entré dans la tête » et saisissant un rasoir, il lui fit une incision⁵ en forme de croix, écarta la peau pour faire apparaître l'os de la tête et le frotta avec du sel... et la femme mourut sur-le-champ [...]

^{1.} Consomption : dépérissement suite à des maladies graves et prolongées.

^{2.} Emplâtre : remède formé d'une substance consistante destiné à être appliqué sur la peau pour guérir blessures et autres maladies.

^{3.} Diète : régime alimentaire.

^{4.} Médecin franc : médecin formé à la médecine occidentale.

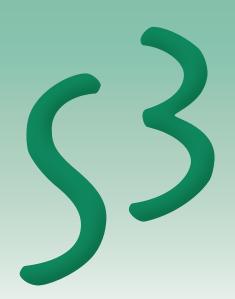
^{5.} Incision : coupure, ouverture réalisée avec un objet coupant.

Texte informatif

Peu après son indépendance, la Belgique inaugure sa première ligne de chemin de fer. Il est alors question de libérer le pays de sa dépendance des voies navigables hollandaises. En pleine révolution industrielle, il faut à la Belgique une trentaine d'années pour s'équiper du deuxième plus vaste réseau ferroviaire au monde. Y circulent des trains tirés par des locomotives à vapeur. Durant la première guerre mondiale, des trains blindés servent à organiser des contre-attaques contre l'armée allemande qui envahit notre pays.

C'est en 1935 que la première ligne de chemin de fer est électrifiée. Selon M. Pardé, « plutôt que de renouveler des centaines de machines à vapeur trop vieillies pour fournir un service assez économique ou de recourir à la traction Diesel dans un pays où l'on n'exploite encore aucun gisement pétrolier, les pouvoirs politiques se résolvent à électrifier les lignes ferroviaires ». L'année 1967 marque la fin de la traction à vapeur.

La vitesse des trains électriques classiques dépasse alors allègrement les 100 km/h. À partir de 1996, pour concurrencer le trafic aérien sur de courtes distances, la Belgique, en partenariat avec ses voisins européens, développe des lignes à grande vitesse sur lesquelles les TGV peuvent dépasser les 300 km/h.



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère Administration générale de l'Enseignement Service général du Pilotage du Système éducatif Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles www.fw-b.be – 0800 20 000 Impression: Desmet-Laire - contact@desmetlaire.be Graphisme: MO - olivier.vandevelle@cfwb.be Septembre 2015

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR 0800 19 199 courrier@mediateurcf.be Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution